



LASEP

École fondamentale

BIO 9

2018 - 2019

Calendrier sportif sous réserve 2018-2019
Journée des Dirigeants à Dudelange
Fête de Football à Cessange
Brevet sportif à la Coque
Velosdag à Cessange
Réunion du CA du 24.04.2019
Écho de la presse



paraît 10 fois par
année scolaire
imprimé par nos soins

L A S E P
3, route d'Arlon
L-8009 Strassen

Tél +352 48 55 70
Gsm +352 691 48 54 47
ou +352 691 48 55 70

Fax +352 48 54 47
info@lasep.lu
www.lasep.lu

Calendrier sportif sous réserve 2018 - 2019

3^e trimestre

Mardi 30.4.	Promotion Danse à Bettembourg	C3-C4
Mardi 7.5.	Let's go mam Sporty à Boevange/Attert	C1-C4
Jeudi 16.5.	Inklusioun mam Sporty à la Coque	C1-C4
Mardi 21.5.	Ausdauerlaf ronderëm den Iechternacher Séi	C1-C4

Congé de la Pentecôte

Jeudi 13.6.	32 ^e Fête de Football à Cessange	C3-C4
Mardi 18.6.	Brevet sportif à la Coque	à partir de 10 ans
Jeudi 27.6.	Velosdag à Cessange	C4
Vendredi 5.7.	Journée des Dirigeants à Dudelange	

Licences après le congé de la Pentecôte

Tout enfant inscrit à partir du 1^{er} jour de la rentrée après le congé de la Pentecôte profite d'une affiliation gratuite jusqu'à la fin de l'année scolaire en cours.

Depuis l'année scolaire 2018-2019 et pour des raisons de fair-play, tout enfant nouveau-licencié après le congé de la Pentecôte ne peut plus participer à des manifestations compétitives (sauf Brevet sportif).

(décision du CA du 7.6.18)

Interdiction de l'usage du téléphone portable par les licenciés aux manifestations LASEP

L'usage du téléphone portable par les enfants licenciés durant les manifestations sportives ainsi que les séances d'entraînement hebdomadaires de la LASEP est strictement interdit (communications, enregistrements, jeux, etc...). (décision du CA du 13 mai 2019)

Enregistrements audiovisuels par des spectateurs aux activités LASEP

Le Conseil d'Administration de la LASEP décline toute responsabilité en cas de comportement non conforme aux dispositions du règlement général sur la protection des données (RGPD) de toute personne privée présente en tant que spectateur aux activités de la LASEP. (cf. guide pour les dirigeants accordé par le CA en date du 24 avril 2019)

Journée des Dirigeants à Dudelange

Le Conseil d'Administration de la LASEP a le plaisir d'inviter tous les membres du personnel des Associations sportives de la LASEP ainsi que tous les auxiliaires aux Fêtes sportives de la LASEP à la Journée des Dirigeants qui aura lieu en étroite collaboration avec l'AS Dudelange et la Ville de Dudelange

le vendredi 5 juillet 2019 à Dudelange

A. Programme et horaire:

- 17.00 heures : **Atelier d'échecs au Centre René Hartmann**
Schach an all senge Facetten
„Fairplay - Bewegung - Teambuilding“
en collaboration avec la Fédération Luxembourgeoise des Échecs (FLDE)
- 17.30 heures : **Zumba® au Centre René Hartmann organisé par l'AS Dudelange**
- 18.30 heures : **Réception avec vin d'honneur offert par la commune de Dudelange au Centre René Hartmann.**
- 20.00 heures : **Buffet dînatoire au Restaurant Parc Le'h**

B. Informations:

PARKING au Centre René Hartmann: Rue Nic. Biever, L-3425 Dudelange

Adresse du Restaurant Parc Le'h: 1, rue de la Forêt, L-3471 Dudelange

Vu la capacité limitée du parking près du Restaurant Parc Lé'h, le CA recommande à tous les participants de stationner au Parking du Centre Hartmann et d'utiliser la navette aller-retour Centre Hartmann – Parc Le'h de l'entreprise Voyages Emile Weber de 17.00 à 23.30 heures.





C. Inscription:

Les inscriptions sont à **regrouper par AS** et à envoyer par courriel pour le **20 juin 2019** au plus tard à l'adresse inscriptions@lasep.lu en indiquant

- le nom du dirigeant / secrétaire responsable de l'inscription
- son numéro de téléphone et son adresse e-mail
- le nom de son AS
- le **nom** des personnes participant à l'activité d'échecs au Centre Hartmann
- le **nom** des personnes participant à l'activité de Zumba® au Centre Hartmann
- le **nom** des personnes participant au vin d'honneur au Centre Hartmann
- le **nom** des personnes participant au buffet dînatoire au Restaurant Parc Le'h

Le Conseil d'Administration compte sur la participation effective de toute personne inscrite.



Lors de sa réunion en date du 22 novembre 2018, le CA tient à rappeler que l'horaire fixé au règlement doit être respecté.

32^e Fête de Football pour filles et garçons

en collaboration avec la Fédération Luxembourgeoise de Football (FLF)

Le Conseil d'Administration de la LASEP a le plaisir d'inviter toutes les Associations sportives à la 32^e Fête de Football pour filles et garçons des cycles 3 et 4

**le jeudi 13 juin 2019 au Stade Boy Konen
5, rue des Sports L-2548 Luxembourg - Cessange**

(secrétariat 13h30 - remise des coupes prévue vers 17h30)

A. Objectif et public cible

La LASEP organise la Fête de Football Outdoor afin de promouvoir ce sport d'équipe compétitif. La manifestation est organisée pour les équipes open et les équipes filles.

B. Équipes

- Au plus 24 équipes open et 12 équipes filles sont admises au tournoi.
- Une équipe est composée d'un maximum de 10 joueurs.
- Une équipe open est composée de 7 à 10 joueurs des catégories d'âge suivantes : minimes, scolaires, débutants. Au plus deux minimes sont admis. Un seul minime peut évoluer sur le terrain. Les poussins ne peuvent pas faire partie d'une équipe open.
- Une équipe filles est composée de 7 à 10 joueuses des catégories d'âge suivantes : minimes, scolaires, débutants. Au plus deux minimes sont acceptés. Un seul minime peut évoluer sur le terrain. Les poussins ne peuvent pas faire partie d'une équipe filles.
- Chaque association sportive a le droit d'inscrire une équipe open et une équipe filles sous réserve des disponibilités. Elle a le droit d'inscrire des équipes open supplémentaires et des équipes filles supplémentaires, sous réserve des disponibilités.
- L'admission des équipes se fera en fonction de l'ordre des inscriptions auprès du secrétaire général de la LASEP.
- Si une association sportive inscrit deux ou plusieurs équipes dans une même catégorie, les joueurs ne sont plus interchangeables après la remise de la fiche d'inscription.

C. Organisation et déroulement

- Le tournoi commence à 14.00 heures et se termine à 18.00 heures au plus tard.
- La durée des matchs ainsi que les dimensions des terrains sont adaptées au nombre de participants inscrits.
- Les matchs sont disputés simultanément sur 6 terrains : en principe, 4 terrains sont réservés aux équipes open et 2 terrains aux équipes filles.

- Les matchs de la phase de groupe déterminent la poule dans laquelle les équipes jouent lors de la phase éliminatoire.
- La phase éliminatoire se compose des parties suivantes : huitièmes de finale, quarts de finale, demi-finales et finale.
- Les équipes éliminées durant la phase éliminatoire jouent des matchs de classement.
- Les matchs de la phase finale déterminent le classement final.
- Les matchs suivants sont affichés sur place.
- Aucune équipe n'est éliminée à la fin de la première phase.
- Les disponibilités sur place déterminent le nombre de matchs joués par les équipes. En principe, chaque équipe joue un maximum de matchs.
- La dimension des cages de but est de 5 x 2 mètres.
- Les matchs sont joués avec un ballon n°4 prévu pour la catégorie « poussins » selon le règlement de la FLF.



D. Règlement

Chaussures

- Le port de chaussures **à crampons vissés est interdit.**
- Le port de chaussures de football avec crampons en caoutchouc est autorisé.

Arbitrage

En principe, les matchs sont dirigés par des arbitres de la FLF ou par défaut par des arbitres neutres et sans lien direct avec les associations sportives en cause.

Règles

- 7 joueurs évoluent sur le terrain : 1 gardien de but et 6 joueurs de champ.
- Le règlement de la FLF pour la catégorie « poussins » avec notamment les règles du corner, de la remise en jeu, du coup franc et du hors-jeu (« Abseits ») est à respecter.
- En cas d'égalité à la fin des matchs de classement, il est procédé à 3 tirs de penalties.

Classement

Le classement se fait par addition des points obtenus de la manière suivante :

Match gagné	5 points
Match nul avec buts (1-1 ; 2-2 ; etc.)	3 points
Match nul sans buts (0-0)	2 points
Match perdu avec buts (3-5; 1-2; etc.)	1 point
Match perdu sans buts (0-1; 0-2; etc.)	0 point



En cas d'égalité de points à la fin des éliminatoires, le classement se fait d'après :

- la différence de buts (« Torverhältnis »)
- le nombre de buts marqués
- les penalties : 3 penalties sont tirés par 3 joueurs différents de chaque équipe classée ex-aequo



Cas non prévu par le règlement de cette manifestation

Le règlement général réglant les manifestations sportives compétitives de la LASEP doit être consulté pour tout cas non prévu par le règlement spécifique de cette manifestation.

E. Remarques

- **Les dirigeants sont priés d'envoyer la fiche d'inscription avec les noms de tous les joueurs de chaque équipe (Spillerbou) au secrétariat général avant le 11 juin 2019.** Au stade, un secrétariat est ouvert à partir de 13.30 heures pour vérifier les changements de dernière minute sur les fiches d'inscription de chaque équipe. D'ailleurs les dirigeants sont priés d'apporter **une copie de la licence collective de leur AS actualisée et validée au préalable par le secrétariat général.**
- Les enfants doivent être licenciés **au moment de la date d'inscription** pour la participation à la Fête de Football Outdoor en question.
- Toute équipe qui ne répond pas au présent règlement peut participer à la fête, mais hors concours. Elle est classée dernière de la poule concernée. Toute équipe composée de joueurs de plusieurs AS différentes est classée hors-concours.
- **Esprit LASEP:** La participation de chaque membre de l'équipe est obligatoire. Le fairplay et l'esprit d'équipe sont prioritaires.

F. Inscriptions

Les inscriptions sont à envoyer par courriel **à partir du 13 mai (18:00 heures) et pour le 6 juin 2019** au plus tard à l'adresse inscriptions@lasep.lu en indiquant:

- **le nom de l'association sportive**
- **les noms de tous les dirigeants**
- **le numéro de téléphone et l'adresse email du dirigeant responsable**
- **le nombre d'équipes pour chaque catégorie (open/ filles)**



Brevet sportif LASEP et Brevet sportif national

en collaboration avec le Ministère des Sports

Le Conseil d'Administration de la LASEP a le plaisir d'inviter toutes les Associations sportives aux épreuves du Brevet sportif LASEP et du Brevet sportif national pour filles et garçons à partir de 10 ans

le mardi 18 juin 2019 à la COQUE
2, rue Léon Hengen L-1745 Luxembourg - Kirchberg

A. Participants

Sont admis aux épreuves de cette manifestation LASEP tous les licencié(e)s né(e)s entre le 1^{er} septembre 2003 et le 18 juin 2009

B. Epreuves à réussir

- à l'arène
 - a. sprint 50m/75m
 - b. saut: longueur ou hauteur
 - c. course à pied: 800m (filles) / 1000m (garçons)
 - d. natation 50m
- à la piscine

Les **performances** sont indiquées aux pages 11-14 de ce BIO.

C. Règlement

- Pour le **brevet sportif LASEP**, le candidat doit avoir réussi 3 des 4 épreuves a, b, c, d au moins dans les performances 'bronze' du brevet sportif national. Les médailles de la LASEP sont remises après la réussite.
- Le candidat ayant réussi les quatre épreuves aura la médaille LASEP et recevra en plus dans une séance spéciale à une date à fixer le **diplôme et l'insigne du brevet sportif national** des mains du Ministre des Sports. Les critères d'obtention sont expliqués à la page 10 de ce BIO.
- Les éventuelles performances – piscine et vélo déjà accomplies sous contrôle d'un dirigeant LASEP, sont considérées pour le brevet sportif.
- À l'épreuve de natation (d) ne sont admis que des **nageurs confirmés**. Selon le règlement grand-ducal du 31 juillet 1990 chapitre 4. Art.16., **un nageur confirmé sait parcourir sans aide et sans arrêt 100 mètres en eau profonde.**

D. Horaires

- **Arrivée des participants par l'entrée 1: à partir de 13.30 hrs et pour 14.00 hrs au plus tard**
- Activités dans l'arène:
de 14.00 hrs à 16.00 hrs
- Activités à la piscine:
de 15.00 hrs à 17.00 hrs



E. Déroulement

- À l'accueil, chaque candidat reçoit sa fiche d'évaluation personnelle.
- Les candidats font le tour des différents ateliers sous la surveillance de leur dirigeant.
- À chaque épreuve, le candidat remet sa fiche d'évaluation au juge-arbitre. Après l'épreuve il reprend sa fiche en vue de l'épreuve suivante.
- Le groupe ayant terminé ses épreuves dans l'arène peut passer à la piscine-bassin d'entraînement. Le dirigeant rassemble les fiches. Les candidats mettent leur maillot de bain aux vestiaires.
- À la sortie de l'arène (3 épreuves) ou de la piscine (4 épreuves), chaque enfant remet les fiches d'évaluation au secrétaire général et aura, 3 des 4 catégories réussies, la médaille LASEP.

F. Remarques

- **Les dirigeants sont priés d'envoyer la fiche d'inscription avec le numéro de licence, le nom, le prénom, la date de naissance, le sexe et l'adresse postale de tous les candidats au secrétariat général avant le 13 juin 2019.**
- À la Coque, un secrétariat est ouvert à partir de 13.30 heures pour remettre les fiches d'évaluation aux candidats.
- **Veillez mettre des vêtements adéquats!**
 - **À l'arène:**
dirigeants et enfants: tenue sportive
 - **À la piscine:**
dirigeants: short et t-shirt
enfants: maillot de bain

G. Inscription

Les inscriptions sont à envoyer par courriel à partir du 13 mai (18:00 heures) et pour le 9 juin 2019 au plus tard à l'adresse inscriptions@lasep.lu en indiquant:

- le nom de l'association sportive
- les noms de tous les dirigeants
- le numéro de téléphone et l'adresse email du dirigeant responsable
- le nombre de candidats



**Brevet Sportif
National**

CRITÈRES D'OBTENTION

Les brevets sportifs nationaux sont décernés à la suite de la réussite à un ensemble d'épreuves sportives qui doivent être accomplies au cours d'une même année civile.

Les candidats qui ont réussi aux épreuves prescrites reçoivent un certificat ainsi qu'un insigne distinctif soit en or, en argent ou en bronze, qui leur sont décernés lors d'une cérémonie de remise. L'insigne final du brevet est déterminé par l'addition des meilleurs résultats obtenus par groupe(s) d'épreuve(s).

Pour les candidats âgés de 10 à 39 ans, les épreuves sont réparties en quatre groupes d'épreuves (Groupes 1-4). Les participants doivent réussir à au moins une épreuve, choisie librement, dans chacun des quatre groupes.

Les points attribués au candidat lors d'une épreuve varient en fonction de sa performance.

▪ **Trois niveaux de performance sont possibles :**

OR : 3 points

ARGENT : 2 points

BRONZE : 1 point

Nombre de points à totaliser

-  OR : 11 - 12 points
-  ARGENT : 8 - 10 points
-  BRONZE : 4 - 7 points

TABLEAUX DE POINTAGE



Né(e)s en 2009 (10 ans accomplis)

Grüpe	Épreuve	Bronze	Argent	Or	Bronze	Argent	Or
1	Course 50 m (en sec.)	10.4	9.9	9.4	10.5	10.0	9.5
	Longueur (en m)	2.30	2.60	2.90	2.00	2.40	2.80
2	Hauteur (en m)	0.75	0.85	0.95	0.70	0.80	0.90
	Balle 80 g (en m)	15.0	20.0	27.0	10.0	12.0	17.0
3	Natation 50 m (en min.)	1:18	1:14	1:10	1:22	1:18	1:14
	Vélo 5 km (en min.)	15:00	14:00	13:00	15:00	14:00	13:00
4	Natation 500 m (en min.)	19:00	18:30	18:00	19:30	19:00	18:30
	Course 800 m (en min.)	-	-	-	5:40	5:00	4:20
	Course 1000 m (en min.)	6:10	5:40	5:10	-	-	-

Né(e)s en 2008

Grüpe	Épreuve	Bronze	Argent	Or	Bronze	Argent	Or
1	Course 50 m (en sec.)	10.0	9.5	9.0	10.2	9.7	9.2
	Longueur (en m)	2.50	2.80	3.10	2.20	2.60	3.00
2	Hauteur (en m)	0.85	0.95	1.05	0.75	0.85	0.95
	Balle 80 g (en m)	18.0	23.0	30.0	12.0	15.0	20.0
3	Natation 50 m (en min.)	1:14	1:10	1:06	1:18	1:14	1:10
	Vélo 5 km (en min.)	14:00	13:00	12:00	14:00	13:00	12:00
4	Natation 500 m (en min.)	18:30	18:00	17:30	19:00	18:30	18:00
	Course 800 m (en min.)	-	-	-	5:30	4:50	4:10
	Course 1000 m (en min.)	5:55	5:25	4:55	-	-	-

Source: Brochure du « Brevet sportif national 2019 » du Ministère des Sports



Né(e)s en 2007

Grøupe	Épreuve	Bronze	Argent	Or	Bronze	Argent	Or
1	Course 50 m (en sec.)	9.7	9.2	8.7	10.0	9.5	9.0
	Longueur (en m)	2.80	3.10	3.40	2.40	2.80	3.20
2	Hauteur (en m)	0.90	1.00	1.10	0.80	0.90	1.00
	Balle 80 g (en m)	22.0	27.0	34.0	15.0	18.0	23.0
3	Natation 50 m (en min.)	1:10	1:06	1:02	1:14	1:10	1:06
	Vélo 5 km (en min.)	13:00	12:00	11:00	13:00	12:00	11:00
4	Natation 500 m (en min.)	18:00	17:30	17:00	18:30	18:00	17:30
	Course 800 m (en min.)	-	-	-	5:20	4:40	4:00
	Course 1000 m (en min.)	5:45	5:15	4:45	-	-	-

Né(e)s en 2006

Grøupe	Épreuve	Bronze	Argent	Or	Bronze	Argent	Or
1	Course 75 m (en sec.)	13.4	12.4	11.4	13.9	13.0	12.1
	Longueur (en m)	3.10	3.40	3.70	2.70	3.00	3.30
	Hauteur (en m)	1.00	1.10	1.20	0.85	0.95	1.05
2	Balle 80 g (en m)	-	-	-	19.0	22.0	27.0
	Balle 200 g (en m)	24.0	29.0	34.0	-	-	-
	Poids 4 kg (en m)	5.75	6.50	7.50	-	-	-
	Poids 3 kg (en m)	-	-	-	3.00	4.00	4.75
3	Natation 50 m (en min.)	1:04	1:00	0:56	1:08	1:04	1:00
	Vélo 10 km (en min.)	28:00	26:00	24:00	28:00	26:00	24:00
4	Natation 500 m (en min.)	17:30	17:00	16:30	18:00	17:30	17:00
	Course 800 m (en min.)	-	-	-	5:00	4:25	3:50
	Course 1000 m (en min.)	5:20	4:50	4:30	-	-	-



Né(e)s en 2005

Größe	Épreuve	Bronze	Argent	Or	Bronze	Argent	Or
1	Course 75 m (en sec.)	13.0	12.0	11.0	13.7	12.8	11.9
	Longueur (en m)	3.40	3.70	4.00	3.00	3.20	3.50
	Hauteur (en m)	1.05	1.15	1.25	0.90	1.00	1.10
2	Balle 80 g (en m)	-	-	-	22.0	25.0	30.0
	Balle 200 g (en m)	27.0	32.0	37.0	-	-	-
	Poids 4 kg (en m)	6.00	7.00	8.00	-	-	-
3	Poids 3 kg (en m)	-	-	-	3.50	4.50	5.25
	Natation 50 m (en min.)	1:02	0:58	0:54	1:06	1:02	0:58
	Vélo 10 km (en min.)	24:00	23:00	21:30	24:00	23:00	21:30
4	Natation 500 m (en min.)	17:00	16:30	16:00	17:30	17:00	16:30
	Course 800 m (en min.)	-	-	-	4:40	4:10	3:40
	Course 1000 m (en min.)	5:00	4:30	4:10	-	-	-

Né(e)s en 2004

Größe	Épreuve	Bronze	Argent	Or	Bronze	Argent	Or
1	Course 75 m (en sec.)	12.5	11.5	10.5	13.5	12.6	11.7
	Longueur (en m)	3.80	4.10	4.40	3.10	3.40	3.70
	Hauteur (en m)	1.15	1.25	1.35	0.95	1.05	1.15
2	Balle 80 g (en m)	-	-	-	25.0	28.0	33.0
	Balle 200 g (en m)	30.0	35.0	40.0	-	-	-
	Poids 4 kg (en m)	6.25	7.50	8.25	-	-	-
3	Poids 3 kg (en m)	-	-	-	4.50	5.50	6.25
	Natation 50 m (en min.)	1:00	0:56	0:52	1:04	1:00	0:56
	Vélo 10 km (en min.)	23:00	21:30	20:00	24:00	23:00	21:30
4	Natation 500 m (en min.)	16:30	16:00	15:30	17:00	16:30	16:00
	Course 800 m (en min.)	-	-	-	4:20	3:55	3:30
	Course 1000 m (en min.)	4:30	4:00	3:40	-	-	-

Source: Brochure du « Brevet sportif national 2019 »
du Ministère des Sports



Né(e)s en 2002 et 2003

Groupe	Épreuve	Bronze	Argent	Or	Bronze	Argent	Or
1	Course 100 m (en sec.)	15.0	14.0	13.6	17.0	16.0	15.2
	Course 1000 m (en min.)	4:20	3:50	3:30	5:30	5:00	4:30
2	Longueur (en m)	4.20	4.50	4.80	3.20	3.50	3.80
	Hauteur (en m)	1.20	1.30	1.40	1.00	1.10	1.20
	Poids 3 kg (en m)	-	-	-	5.00	6.25	7.00
	Poids 5 kg (en m)	6.25	7.50	8.25	-	-	-
3	Natation 50 m (en min.)	0:56	0:52	0:48	1:00	0:56	0:52
4	Vélo 20 km (en min.)	43:00	40:00	37:30	50:00	46:20	43:00
	Natation 500 m (en min.)	16:00	15:30	15:00	16:30	16:00	15:30
	Course 3000 m (en min.)	15:30	14:00	12:30	18:00	16:30	15:00



Velosdag

en collaboration avec la FSCL et l'association
« La Pédale Muhlenbach »



Le Conseil d'Administration de la LASEP a le plaisir d'inviter toutes les Associations sportives à la manifestation « Velosdag » pour filles et garçons du cycle 4

**le jeudi 27 juin 2019 de 14.00 à 17.00 heures au Bike-Parc « Boy Konen »
3, rue des Sports L-2548 Luxembourg - Cessange**

A. Informations

- Le nombre des participants est **limité à 50 enfants du cycle 4**.
- Les participants sont équipés d'un **vélo tout terrain (VTT)** ou similaire et **d'un casque**.
- Le VTT doit être en état de marche. Les pneus sont gonflés, le dérailleur et les freins sont réglés.
- Les participants doivent maîtriser leur VTT.

B. Déroulement et horaires

- **13.45 heures: Arrivée des participants**, contrôle des casques et des vélos, répartition en quatre groupes aux différents ateliers.
- 14.15 heures: **Début des ateliers** d'une durée de 20 minutes
 - Initiation technique (slalom, obstacles, freiner, ...)
 - Pratique au petit circuit
 - Pratique au grand circuit (piste facile)
 - Pratique au « Pump-track »
- Vers 16.00 heures: **Course de relais par équipe**
- Vers 16.30 heures: **Remise à tous les participants d'un petit cadeau-souvenir offert par la Fédération du Sport Cycliste Luxembourgeois (FSCL) de la part de Frank Schleck et de Suzie Godart.**

C. Inscriptions

Les inscriptions sont à envoyer par courriel **à partir du 13 mai (18:00 heures)** et pour le **6 juin 2019** au plus tard à l'adresse inscriptions@lasep.lu en indiquant:

- *le nom de l'association sportive*
- *les noms de tous les dirigeants*
- *le numéro de téléphone et l'adresse email du dirigeant responsable*
- *le nombre d'enfants du C4*



**Extrait du rapport de la réunion du CA de la LASEP
du mercredi, 24 avril 2019 à Strassen**

Présences: Jander Tom, Lehnen Max, Leuchter Joëlle, Kuhn-Di Centa Nicole, Marx Steve, Rath Marcel, Weis Romain
Excusés: Gierenz Steve, Kimmel Steve, Ressleringer Carole, Rippinger Joëlle, Stoos Carole
Invitée permanente: Skrijelj Esmeralda

0. Présentation : Promotion Danse (30.04.2019) et Let's go mam Sporty (07.05.2019)

Promotion Danse	Monsieur Steve Marx présente la manifestation « Promotion Danse » pour le cycle 3 et 4, qui aura lieu le mardi 30 avril 2019 sous forme d'ateliers en 2 séances de 60 minutes pour 75 enfants au maximum par séance au Centre Sportif et Culturel à Bettembourg. Les séances commencent à 14.00 respectivement à 15.00 heures. Trois ateliers différents d'une durée de 20 minutes seront proposés aux participants : Zumba®, Drums et Choréographie.
Let's go mam Sporty	L'itinéraire de la manifestation « Let's go mam Sporty » pour enfants des cycles 1 à 4 en date du 7 mai 2019 a dû être changé pour des raisons d'accessibilité. Trois distances de 2,6 km à 6,8 km sont proposées. La marche est organisée en étroite collaboration avec les Wanderfrënn Brouch et la Fédération Luxembourgeoise de Marche Populaire (FLMP). Le départ se fera de 14.00 à 15.00 heures.

1. Communications du président

	Monsieur Marcel Rath salue les membres du CA. Madame Esmeralda Skrijelj, nommée par le CA en date du 7 février 2019 comme invitée permanente (non-membre du CA) se présente. Le président souhaite à tous les membres beaucoup d'élan et de motivation au troisième trimestre.
--	---

2. Approbation du rapport de la réunion du CA (14.03.2019)

	Le rapport est approuvé unanimement par les membres du CA.
--	--

3. Informations du secrétariat général

AGO du COSL	Monsieur Tom Jander et Madame Nicole Kuhn – Di Centa ont représenté la LASEP à l'AGO du COSL en date du 23 mars 2019 à Strassen.
Parking pour visiteurs devant la Maison des Sports	Monsieur Tom Jander informe le CA du rappel de l'entreprise de gérance de la Maison des Sports indiquant que la durée de stationnement maximale autorisée au parking devant la Maison des Sports est de 45 minutes.
Cooptation de Madame Lis Bausch	La cooptation de Madame Lis Bausch, chargée de cours à l'enseignement fondamental, au poste d'administrateur vacant depuis le 1 ^{er} mars 2019 est admise de façon unanime.
AS Rosport AS Mompach	Suite à un appel téléphonique de la part de Monsieur Christian Braun à Madame Nicole Kuhn – Di Centa en date du 10 avril 2019 au sujet des perspectives des AS Mompach et Rosport, le CA décide d'organiser une réunion d'information avec les parents concernés.
COSL – recommandation deuil national (04/05/2019)	En dépit de la recommandation du COSL concernant le deuil national et la journée des obsèques en date du 4 mai 2019, le CA décide unanimement de maintenir les activités LASEP comme prévues, à l'exception des séances d'entraînement hebdomadaires LASEP en date du 4 mai 2019 suivant la décision du MENJE de laisser chômer toutes les écoles lors de la journée des obsèques.
I'm possible	Madame Nicole Kuhn – Di Centa a représenté la LASEP à la formation « I'm possible » organisée au Rehazenter en date du 4 avril 2019.
Réunions MENJE (28/03/2019)	Nicole Kuhn – Di Centa informe le CA d'une réunion de concertation très constructive avec Madame Francine Vanolst du MENJE au sujet de l'ESEB en date

	<p>du jeudi 28 mars 2019. La mise à jour du vade-mecum de la LASEP tient compte des nouvelles dispositions.</p> <p>La réunion avec Monsieur le Ministre Claude Meisch en date du 4 avril 2019 a été préparée en date du vendredi, 29 mars 2019 en présence de Madame Nicole Kuhn – Di Centa (LASEP), de Madame Marguerite Krier et de Monsieur Lex Folscheid (MENJE)</p>
Projet-pilote AS Esch	Nicole Kuhn – Di Centa informe le CA du projet-pilote de l'AS Esch incluant les enfants de deux Maisons Relais à horaire prolongé (accueil à partir de 5 heures du matin) aux activités de la LASEP Esch. Le CA décide à l'unanimité d'accorder une gratuité aux enfants concernés pour le troisième trimestre de l'année scolaire 2018-2019.
Journée d'action Clever Move (26/06/2019)	Nicole Kuhn – Di Centa informe le CA du changement de date de la Journée d'action Clever Move. En effet elle est reportée au mercredi 26 juin 2019.

4. Bilan des réunions avec les fédérations sportives

Bilan des réunions avec les fédérations sportives (25/03-01/04/2019)	Monsieur Tom Jander informe le CA du déroulement des deux réunions avec les fédérations sportives en date du 25 mars et du 1 ^{er} avril 2019 à la Maison des Sports. Lors de cet échange très fructueux, une dizaine de fédérations sportives se sont déclarées prêtes à une collaboration avec la LASEP aux après-midi sportifs.
--	--

5. Rapport de la réunion de la CF du 3 avril 2019

facteur de tolérance philosophie 8/12/15	<p>La CF propose d'introduire un facteur de tolérance par rapport aux nombres d'enfants licenciés.</p> <p>En principe, respectant la philosophie LASEP 8-12-15:</p> <ul style="list-style-type: none"> • éducation précoce : une séance hebdomadaire par 8 enfants est accordée. Le facteur de tolérance est fixé à +2. Une deuxième leçon sera accordée à partir de 11 enfants, une troisième à partir de 19 enfants,... • cycle 1 (préscolaire) : une séance hebdomadaire par 12 enfants est accordée. Le facteur de tolérance est fixé à +4. Une deuxième leçon sera accordée à partir de 17 enfants, une troisième à partir de 29 enfants,... • cycles 2 à 4 : une séance hebdomadaire par 15 enfants est accordée. Le facteur de tolérance est fixé à +7. Une deuxième leçon sera accordée à partir de 23 enfants, une troisième à partir de 38 enfants,... <p>En cas d'encadrement d'enfants à besoins éducatifs particuliers ou spécifiques ou de motricité, la CF peut adapter le nombre de séances hebdomadaires accordées selon demande individuelle justifiée.</p> <p>Le CA donne son accord unanime à cette nouvelle disposition qui devra être expliquée aux secrétaires d'AS lors des réunions pour secrétaires en date du 29 avril à Kopstal et du 2 mai 2019 à Strassen.</p>
Streetsoccer 2019	Comme la Sarre n'est pas en mesure d'organiser le Streetsoccer 2019 du point de vue finances et ressources humaines, le CA propose d'offrir aux lauréates LASEP (l'équipe de Dippach, vainqueur de la Fête de Football Indoor à la Coque en date du 18 décembre 2018) des tickets d'entrée à la finale 2019 de la Coupe de Luxembourg. Une demande sera adressée aux responsables de la FLF.

6. Bilan de la réunion ministérielle MENJE du 04.04.2019

Réunion en présence de Monsieur le Ministre Claude Meisch	<p>La réunion ministérielle du 4 avril 2019 a eu lieu en présence de Monsieur le Ministre Claude Meisch, Messieurs Manuel Achten et Lex Folscheid et de Mesdames Marguerite Krier et Francine Vanolst du MENJE d'une part, ainsi que de Mesdames Nicole Kuhn-Di Centa et Carole Stoos et de Messieurs Steve Gierenz, Tom Jander, Steve Kimmel, Max Lehnen et Romain Weis de la LASEP d'autre part.</p> <p>Le bilan de cette réunion constructive au sujet de la collaboration LASEP – Maison Relais s'avère très positif. Un groupe de travail LASEP – MENJE sera mis en place pour établir un vade-mecum détaillé. Date de la 1^{re} réunion : 03/05/2019 à 8.30 heures au MENJE. Mesdames Nicole Kuhn – Di Centa et Joëlle Leuchter y</p>
---	---

représenteront la LASEP. La collaboration LASEP – Maison Relais, telle que prévue dans ce vade-mecum, fonctionnera à partir de la rentrée 2019-2020. Afin de garantir une information adéquate et détaillée, il sera prévu en automne 2019 d'organiser 3 à 4 réunions régionales sous l'égide du MENJE en collaboration avec la LASEP avec les autorités communales, les chargés de direction des Maisons Relais et les présidents des comités d'école.

7. Vade-mecum et Guide pour les dirigeants

Vade-mecum et Guide pour les dirigeants

Les mises à jour du vade-mecum et du Guide pour les dirigeants sont approuvées unanimement par les membres du CA. Les documents seront publiés sur www.lasep.lu.

8. Réunions régionales avec les autorités communales

Réunions avec les autorités communales

Les réunions régionales avec les autorités communales, les présidents des comités d'école et les chargés de direction des Maisons Relais (SEA), prévues en date du 6 et 14 mai 2019 sont échangées par les réunions régionales sous l'égide du MENJE en collaboration avec la LASEP avec les autorités communales, les chargés de direction des Maisons Relais et les présidents des comités d'école.

9. Journée des Dirigeants 2019 à Dudelange en date du 05/07/2019

Journée des Dirigeants à Dudelange
05.07.2019

Le déroulement suivant est prévu :

- 17.30 heures : Zumba® au Centre Hartmann
- 18.30 heures : Vin d'honneur offert par la Ville de Dudelange au Centre Hartmann.
- 20.00 heures : Buffet d'înatoire au Restaurant Parc Léih à Dudelange.

Une navette aller-retour Centre Hartmann – Parc Léih de 17.00 à 23.30 heures sera organisée.

10. Divers

Prochaines réunions

Les prochaines réunions du CA auront lieu le lundi 13 mai et le 24 juin 2019 à 18.30 heures à la Maison des Sports à Strassen.

Tom Jander
Secrétaire général – LASEP



Schwere Zeiten für Kritiker

LAURENT SCHÜSSLER



„Durch die Übermacht des COSL fehlt es an einer differenzierten Sichtweise.“

Das Luxemburger olympische Komitee COSL, als Dachorgan des privat organisierten Sports, bekleidet mindestens 13 Sitze in diversen, in direkter Verbindung zum einheimischen Sport stehenden Aufsichtsräten (siehe dazu auch den heutigen Fokus). Eine Zahl, die noch deutlich höher ausfällt, wenn man die Ehrenmitglieder des COSL hinzu addiert, beziehungsweise jene Vorstandsmitglieder, die entweder nicht in ihrer Eigenschaft als Mitglied des NOK berufen wurden oder wichtige Ämter außerhalb eines Verwaltungsrates bekleiden.

Die Dominanz des „Comité olympique et sportif luxembourgeois“ im Luxemburger Sport ist logisch und eine gute Sache. Wichtige Ämter werden von Insidern bekleidet. Besser kann man theoretisch kaum aufgestellt sein. Unnütze Diskussionen kommen kaum erst auf. Es ist dabei der Größe des Landes geschuldet, dass mit mehr oder weniger großer Häufigkeit die gleichen Namen auftauchen, wenn es um die Besetzung der Posten in den diversen Verwaltungsräten geht.

Doch was zunächst so positiv wirkt, hat eine weniger vorteilhafte Kehrseite. Durch diese erdrückende Überlegenheit des COSL fehlt es an vielen wichtigen Stellen – gezwungenermaßen – an Personen, die eine differenzierte Sichtweise haben. An einer Denkfabrik, die neue Wege aufweisen kann, fehlt es. Wesentlich?

Unbestreitbar gibt es auch außerhalb des COSL Fachleute. Ihre Stimme findet aktuell aber kaum Gehör. Einen Conseil consultatif, in dem eine Vielzahl an Verbandsdirigenten vertreten ist, wollte das COSL bereits abschaffen. Dies wäre ein nachvollzieh-

barer Schritt gewesen. Die Rolle dieses konsultierenden Rats ist nämlich seit längerem auf ein Minimum geschrumpft.

Allerdings gab es zum damaligen Zeitpunkt Widerstand aus den Reihen der Sportföderationen. Es ist das einzige Gremium, in dem sie ab und an ihre eigene Meinung kundtun können, nachdem ihr Einfluss bei der Zusammensetzung des COSL-Verwaltungsrats auf ein Minimum gesunken ist. Bei den jedes vierte Jahr anstehenden Wahlen tritt der designierte Vorsitzende mit einer Liste an, die er aufgrund persönlicher Kriterien selbst zusammengestellt hat.

Das Sportministerium als zweites Schwergewicht beschränkt sich vornehmlich auf die (noble) Aufgabe des finanziellen Gönners und hält sich aus der Verbandspolitik – wie es in Luxemburg üblich ist – heraus. Eine Kontrollfunktion übt es weder gegenüber dem COSL noch den Dachverbänden aus. Eine Entscheidung, die viele Befürworter aber auch einzelne Kritiker hat. Die Zusammenarbeit mit dem Luxemburger NOK ist vorbildlich. Die Ausarbeitung des integrierten Sportkonzepts des COSL begleitete das Sportministerium wohlwollend (ohne dass aber dadurch die einzelnen Punkte schneller auf der politischen Agenda abgearbeitet worden wären).

Selbst im „Conseil Supérieur des Sports“, dem obersten Beratungsorgan des Ressortministers, arbeitet man Hand in Hand: Nicht weniger als fünf aktuelle oder emeritierte Vorstandsmitglieder des COSL sitzen in diesem Gremium und diskutieren mit. Zählt man die beiden Ministeriumsangeestellten hinzu, die als Vizepräsidenten abgestellt wurden, so ergibt sich selbst im Conseil Supérieur eine knappe Mehrheit für die Koalition aus Sportministerium und COSL. Auch hier wird also jedem vermeintlich Andersdenkenden schnell der Wind aus den Segeln genommen.

■ laurent.schuessler@wort.lu

Les partenaires de la LASEP

CK

Charles Kieffer Group

healthy people
healthy business

ck-group.lu

lalux 
ASSURANCES



Comité Olympique et
Sportif Luxembourgeois



Letz be healthy

Magazine santé 100% luxembourgeois



voyages

emile weber

www.voyages-weber.lu


PIDAL

éischtklasseg reesen

CCPL de la LASEP: IBAN LU77 1111 0110 0847 0000